



LA LIBRE PENSÉE NANTAISE

« Nous n'avons reçu que depuis très peu de temps une vie que nous allons perdre. Placés entre ces deux instants, dont l'un nous a vus naître et l'autre nous voit mourir, nous tâchons, en vain, d'étendre notre être au-delà de ces deux termes. Nous serions plus sages si nous nous appliquions à en bien régler l'intervalle »

Pierre Louis Moreau de Maupertuis

- SOMMAIRE -

- P 1 Couverture - Sommaire -
- P 2 Abonnements - Annonces -
- P 3 Notre banquet à la tête de veau du 27 janvier 2015
- P 4 Appel à une manifestation nationale le 5 décembre- FNLP
- P 5 Appel à une manifestation nationale le 5 décembre- (fin)
- P 6 "Stop à la récupération..." - P. Joulain
- P 7 "Laïcité à toutes les sauces" - L. Gourdon
- P 8 "Le premier pas vers la philosophie ..." - G. Stenger
- P 9 "Le premier pas vers la philosophie ..." - G. Stenger (suite)
- P 10 "Le premier pas vers la philosophie ..." - G. Stenger (suite)
- P 11 "Le premier pas vers la philosophie ..." - G. Stenger (suite)
- P 12 "Le premier pas vers la philosophie ..." - G. Stenger (fin)
- P 13 Informations : ADMD - Nouveau Site de la LP 44
- P 14 Activités du groupe C. Royer - P. Massiot
- P 15 "Rhode Island : le premier Etat laïque ?" - G. Plantiveau
- P 16 Médias - Abonnements

C'est une photo « *de nu* » mais c'est aussi un défi, celui que lance à l'ordre moral des ayatollahs, l'actrice franco-iranienne Golshifteh Farahani. Malgré les menaces de mort. Il n'y a pas plus qu'à souhaiter plein succès international à G. Farahani pour arrêter la main des assassins ... Courageux, en tout cas !

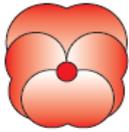
EGOÏSTE



BELGIUM : 10 € / CHINA : 40 YU / GERMANY : 10 € / GREECE : 10 € / INDIA : 200 INR / ITALY : 10 € / JAPAN : 500 YU / KOREA AND AR. EMIRATES : 20 DHS
NETHERLANDS : 10 € / PORTUGAL : 10 € / ROMANIA : 2000 LEI / SPAIN : 10 € / SWEDEN : 10 € / SWITZERLAND : 10 CHF / U.K. : 10 £ / U.S.A. : 10 \$

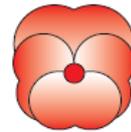
Organe de la Fédération de Loire-Atlantique de la Libre Pensée

Maison des Associations - 4 Place de la Manu - 44000 NANTES - Site : <http://lp44.free.fr>



LA LIBRE PENSÉE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Site Internet : <http://lp44.fr>
Courriel : lp44@orange.fr



GROUPE DE NANTES

Association fondée en 1884
Maison des Associations - Manufacture des Tabacs
4 Place de la Manu - 44000 NANTES
Le Groupe se réunit le 2^{ème} samedi de chaque mois à 14 h 30.
Il dispose d'une librairie.
Tél. : 06 80 05 01 27 et 02 40 75 40 79
Courriel : gerard.plantiveau@orange.fr

GROUPE DE SAINT-NAZAIRE

Association fondée en 1883
Maison des Associations
2 bis rue A. De Mun 44600 SAINT-NAZAIRE
Le Groupe se réunit le 1^{er} dimanche de chaque mois
à 10 h 00 salle Mansard de la Maison des Associations.
Tél. : 02 40 22 2503 -
Courriel : roger.lepeix@club-internet.fr

GROUPE CLÉMENTCE ROYER DE SAINT-HERBLAIN

Le Groupe se réunit le 2^{ème} mercredi de chaque mois à 20 h.
Adresse : Salle des Noelles Tesseries
4 rue Louis Aragon 44800 ST HERBLAIN
Tél. : 06 84 35 15 79
Courriel : jpcharaux@free.fr

JOURNAL FONDÉ EN 1978 PAR ALFRED MANSEAU

Directeur de la publication : Gérard PLANTIVEAU
Imprimerie : Fédération de la Libre Pensée
N° Commission paritaire des PAP : 1204G82532

Comité de rédaction :

Le comité fédéral de la LP 44 sous la responsabilité de G.
Plantiveau, directeur de la publication

Les articles sont à adresser à :

Libre Pensée Nantaise - 4 Place de la Manu - 44000
Nantes ou à : G. PLANTIVEAU - 6 Bd A. Peneau - 44300
Nantes— Mail : gerard.plantiveau@orange.fr

Rappel

La Libre Pensée Nantaise est le journal des Libres Pen-
seurs de Loire Atlantique. Il est placé sous la responsabi-
lité du Bureau Fédéral. Il est ouvert à toutes les contribu-
tions situées dans ce cadre. La rédaction remercie tous
ceux qui lui font l'honneur d'y collaborer et se réserve le
droit de sélectionner les articles reçus.

Les manuscrits non retenus ne sont pas retournés.

Naturellement, les opinions émises dans les articles pu-
bliés sont celles de leurs auteurs et n'engagent pas la
rédaction ou la Fédération de la Libre Pensée 44, sauf
mention contraire explicite.

Les Groupes organisent des conférences et
engagent les actions nécessaires pour dé-
fendre et promouvoir la liberté absolue de
conscience, l'exercice de la raison contre tous
les obscurantismes et préserver la laïcité de
l'École et de l'État .



**NOTRE SITE
EST EN RECONSTRUCTION**

Le nouveau site sera ouvert à tous
à partir du 15 mars à l'adresse suivante :

<http://lp44.fr>

Disponible aussi sur tablette et télé-
phone

ABONNEMENTS LPN

NOTRE ADRESSE

**Libre Pensée Nantaise - F. BLANDY
Manufacture des Tabacs
4 Place de la Manu - 44000 Nantes**

Joindre le paiement par chèque à l'ordre de :
LA LIBRE PENSÉE NANTAISE- CCP - 4763.07-J. Nantes

**Pour ceux qui n'ont pas encore répondu,
merci de nous indiquer votre préférence
pour la réception du journal :**

e.mail ou papier ?

**Vous pouvez indiquer votre choix directe-
ment à la rédaction:**

gerard.plantiveau@orange.fr

Notre banquet à la tête de veau (27 janvier 2015)



Manifestation nationale pour la défense de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de 1905

La défense de la Laïcité exige l'abrogation de la loi Debré !

Tous à Paris, le samedi 5 décembre 2015 !

En décembre 2015, nous célébrerons le 110^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 qui a institué la Séparation des Eglises et de l'Etat. Cette loi a fondé la laïcité de l'Etat en déclarant que la République assurait la liberté de conscience à toutes les citoyennes et à tous les citoyens. Pour cela, **le principe de non-reconnaissance et de non-financement des cultes était établi.**

Après les lois laïques scolaires de 1881, 1882, 1886 qui ont fondé la laïcité de l'Ecole publique, **la République était enfin rendue à son sentiment de dignité**, selon l'expression de Jean Jaurès. La Libre Pensée, les libres penseurs comme **Ferdinand Buisson, Aristide Briand, Emile Combes, Jean Jaurès, Anatole France**, les plus grands esprits libres de l'époque, allaient ériger un mur de séparation entre les Eglises et l'Etat (à l'instar de **Thomas Jefferson**, troisième Président des Etats-Unis).

La République proclamait que la religion était une affaire privée, chacun étant libre de croire ou de ne pas croire, la République devenait pleinement laïque et neutre sur le plan métaphysique. **La République n'est pas chrétienne, juive, musulmane ou même libre penseuse. Elle est laïque !**

Aujourd'hui, les plus graves menaces pèsent sur la loi de 1905

Formellement, aujourd'hui, la main sur le cœur, tout le monde se prononce pour la laïcité et pour la loi de 1905. Le débat sur les crèches chrétiennes, c'est-à-dire sur la présence de symboles religieux dans les Maisons de la République, a montré que de l'extrême-droite au Parti Socialiste, tout le monde est pour la loi de Séparation à condition de ne pas l'appliquer véritablement.

Pour tous les affidés du cléricisme sournois, la religion n'est plus une affaire privée, elle est rentrée dans le monde du « *culturel* » qui cache mal le prosélytisme culturel. On a vu cette chose édifiante : des Elus de la République se sont prononcés pour que la loi de 1905 ne s'applique pas au nom « *d'accommodements raisonnables* » qui pervertissent la notion de laïcité comme on l'a vu au Québec. **Pour eux, la laïcité mène à tout à condition d'en sortir.**

Force est de constater que depuis la prière du 15 août 2012, sous la houlette de l'Archevêque de Paris, **André Vingt-Trois**, l'épiscopat catholique a décidé d'engager une bataille pour la reconquête chrétienne des emplacements publics. Au nom des « *racines chrétiennes* », les Evêques veulent imposer en France ce qu'ils voulaient imposer dans la Constitution de l'Union européenne.

Notre héritage est grec, celte, gaulois, romain, wisigoth, polonais, arabe, kabyle, espagnol et italien... Nos racines sont celles que nous nous sommes données à la Révolution française en déclarant le peuple souverain.

La guerre médiatique, les caricatures, les menaces, les injures, puis les agressions commises par les cléricaux contre La Libre Pensée et les libres penseurs à l'occasion de Noël 2014 montrent à l'évidence que derrière l'invocation de la tradition catholique se montre une volonté récurrente d'imposer à l'ensemble de la société une façon de penser dogmatique. **La religion tend à ne plus être une affaire privée.**

Il n'a pas fallu attendre longtemps pour apercevoir le véritable objectif de ces nouveaux Croisés. De manière croissante, la présence du judaïsme et de l'Islam notamment, a été dénoncée avec force. Pour faire bonne mesure, ils ont associé à cette nouvelle croisade la dénonciation des Francs-Maçons. Il suffit de voir la haine et l'hystérie de **Philippe de Villiers**, véritable initiateur, grâce aux lois de décentralisation, de la crèche au Conseil général de la Roche-sur-Yon, pour s'apercevoir que ce qui est visé fondamentalement est l'œuvre initiée par la Révolution française.

Tout cela s'inscrit dans le « *Choc de civilisations* » et de « *l'axe du bien et du mal* » qui ont mis le feu à la planète et qui sèment mort et désolation sur les continents.

C'est cela le véritable objectif de l'Eglise catholique : faire tourner la roue de l'Histoire à l'envers, mettre à bas l'œuvre de **1789**. En finir avec la République une, indivisible, laïque et sociale pour un retour aux Anciennes-Provinces et au Concordat. C'est la revendication du retour au « *privilège ecclésiastique* » au nom de la « *France éternelle* ».

C'est le complément obligé de l'offensive du MEDEF pour liquider tous les acquis de **1945**. Celui-ci, en effet, exige la disparition du socle fondamental des droits et acquis sociaux. IL tente de briser tout le filet de protection des salariés édifié par des décennies de combat. Il veut instaurer le Contrat à durée déterminée (CDD) contre le Contrat à durée indéterminée (CDI).

C'est la précarisation généralisée contre le Droit au travail. C'est le combat contre la République sociale.

La Reforme territoriale qui veut supprimer les communes et les départements s'inscrit dans une décentralisation qui doit beaucoup à **Charles Maurras** et rien à **Jean Jaurès**, ce n'est donc pas une surprise que ce soit elle qui ait été invoquée pour financer les ostensions limousines ou la crèche du Conseil général de Vendée.

C'est la même bataille réactionnaire pour faire revenir le Vieux-Monde de l'exploitation, de la superstition et des inégalités.

Tous les acquis démocratiques, républicains, laïques et sociaux sont visés par ces offensives conjointes. C'est pourquoi, la Fédération nationale de la Libre Pensée s'adresse à tous ceux qui sont attachés à la défense de l'unité, de l'indivisibilité de la République, de la laïcité de l'Ecole et de l'Etat, des acquis sociaux et des droits, à agir ensemble pour la défense des acquis de la civilisation.

La loi de 1905, c'est le non financement des cultes Il faut abroger la loi Debré !

L'Article 2 de la loi de 1905 déclare comme un principe institutionnel : « **la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte** ». L'Eglise catholique le dit clairement : l'enseignement privé à 95% catholique est une œuvre de l'Eglise, il est placé sous la tutelle et le contrôle des Evêques.

Or, par la loi du 31 décembre 1959, dite loi Debré, l'Etat finance l'enseignement privé catholique, au mépris du principe : « **Fonds publics à l'Ecole publique, fonds privés à l'école privée** ».

L'enseignement privé catholique ne complète pas l'Enseignement public, il le concurrence outrageusement avec les fonds publics détournés de leur mission d'origine : **permettre le droit à l'Instruction pour tous au sein de l'Ecole publique, laïque et républicaine.**

Dans le budget 2015 de l'Etat, ont été votés :

- **7 176 057 475 euros détournés pour l'enseignement privé (1^{er} et 2nd degrés)**
- **627 630 000 euros détournés pour le forfait d'externat privé**
- **578 751 591 euros détournés pour l'enseignement agricole privé**
- **78 895 852 euros détournés pour l'enseignement supérieur privé**

Soit 8, 5 milliards d'euros détournés des fonds publics !

A cela s'ajoutent près de 2 milliards détournés des budgets des collectivités territoriales.

Le respect réel et intangible de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat exige la fin du financement public de l'Eglise catholique et sa principale œuvre : l'enseignement privé.

Il n'y a pas de véritable lutte pour la défense de la laïcité, sans lutte pour l'abrogation de la loi Debré !

La Fédération nationale de la Libre Pensée appelle à une

Manifestation nationale le samedi 5 décembre 2015 à Paris

**Pour défendre la loi du 9 décembre 1905 :
Il faut abroger la loi Debré !**

Stop à la récupération des évènements de janvier et à la propagande gouvernementale à l'école !

Les évènements tragiques de début janvier, l'assassinat de journalistes de Charlie hebdo, de policiers et de juifs, ont suscité une vive et légitime émotion des citoyens de France et même au-delà.



La récupération médiatico-politique n'a pas tardé. On a eu droit à tout : la brochette de chefs d'Etat, souvent chefs de guerre, à la tête de la manifestation du 11 janvier, l'Union sacrée...qui a cherché à se perpétuer pour faire passer la Loi Macron etc...

Et maintenant, la récupération éhontée de ces évènements touche l'Education Nationale. Et là, les prétendus « remèdes » risquent à terme d'être pires que le mal.

Ainsi, la ministre de l'Education Nationale prêche (c'est le cas de le dire) l'enseignement de la laïcité (sic) et du fait religieux à l'école.

Pour nous libres penseurs, attachés à la laïcité, la vraie, c'est-à-dire à la séparation des Eglises et de l'Etat (loi de 1905), les préconisations de la ministre sont aberrantes pour les raisons suivantes :

- **La laïcité est un principe**, et non pas une idéologie. **Vouloir enseigner la laïcité, c'est précisément violer ce principe et c'est donc contraire à l'idée même de laïcité**, qui veut que les idéologies de toute sorte restent à la porte de l'école publique, pour préserver les enfants de tout endoctrinement. Dans cette affaire, les mauvais élèves, ceux qui n'épousent pas la pensée

(ou la religion) officielle et qui le manifestent seront stigmatisés voire sanctionnés...C'est déjà commencé avec les enfants de 8 ou 9 ans (2 cas) conduits au commissariat de police fin janvier !!

- De notre point de vue de libres penseurs, l'enseignement du fait religieux à l'école doit se faire dans le cadre de l'enseignement de l'histoire, ce qui d'ailleurs se fait depuis bien longtemps.

Vouloir enseigner spécifiquement le fait religieux, comme une discipline à part entière comme le demandent la ministre...avec l'assentiment des responsables des différents cultes, c'est déjà entrer dans la transcendance et donc considérer que le fait religieux est plus important que les autres faits historiques. Autrement dit, là encore, le principe même de laïcité est violé.

Toute cette récente politique scolaire risque de produire les effets contraires de ce qu'elle prétend officiellement rechercher. « Au nom de la laïcité », le gouvernement prend le risque de détruire ce principe républicain et d'opposer les élèves entre eux sur des questions idéologico-religieuses.

Pour conclure, nous, libres penseurs, craignons que ce non-respect de la Loi de séparation de 1905 conduira au communautarisme c'est-à-dire au contraire même de la République. Ce qui est déjà commencé malheureusement !

Philippe JOULAIN
Groupe de St Nazaire



Laïcité à toutes les sauces

Vous avez vu comme moi, dans les dernières manifestations faussement unanimes, fleurir des pancartes accolant au triptyque républicain le mot laïcité, cette laïcité accommodée à toutes les sauces y compris, et surtout, à la sauce anti-laïque. A cet égard, Il y a peu de temps, Elisabeth Badinter -qui par ailleurs récusé les signes ostentatoires du communautarisme juif- a déclaré que Marine Le Pen était : « *la seule à défendre la laïcité* ». Espérons que cette déclaration tonitruante ne fut qu'un dérapage incontrôlé effectué sous le coup de la colère devant la veulerie et les contradictions d'une gauche qui a abandonné le terrain.

Laïcité bleu marine. Parlons-en.

Dans son ouvrage « *A contre mots* » la Présidente du FN écrivait : « *nos valeurs républicaines sont issues de*



notre culture chrétienne », partant, la laïcité - et malheureusement, elle n'est la seule sur cette ligne- serait née du christianisme, rien de moins.

Comme le remarque fort justement Jean Baubérot, historien, sociologue, titulaire de la chaire Laïcité à l'Institut des Hautes Etudes, on assiste là à une « *amnésie volontaire de l'histoire, à une instrumentalisation du choc des civilisations* ».

Oublierait-on les croisades, les guerres de religion, et les pogroms ? Il s'agit clairement d'une falsification historique. Henri Peña Ruiz estime que les origines de la laïcité remontent à la Grèce antique et progressent avec les Lumières. En tout état de cause, et jusqu'à nos jours, le Vatican et ses officines n'a cessé d'en piétiner les principes constitutifs. Ce sont les luttes pour l'émancipation laïque depuis la Révolution française, et notamment les luttes sociales -je pense à l'œuvre laïque de la Commune de Paris- qui l'ont fait advenir. Depuis quand l'Église catholique défend-elle la liberté de conscience ? Selon elle, la liberté est volontairement réduite à la liberté religieuse.

On voit bien que le la « *Laïcité de combat* » dont se réclament les néo-laïcs n'est qu'une contrefaçon, une caricature qui met en œuvre une conception discriminatoire travestie en laïcité, bref, tout le contraire de celle-ci, **une laïcité falsifiée**. On joue sur les peurs, les passions, le mélange des origines ethniques et sociales, le tout sur fond de crise économique.

De fait, « *la préférence chrétienne* » justifiée par l'histoire millénaire du christianisme sert de paravent à la stigmatisation des musulmans confondus avec les fondamentalistes qui ne respectent pas le pacte laïque et à s'opposer « *à la préférence immigrée* » appelée aussi diversité. Du glissement sémantique on passe subrepticement au glissement juridique ; en voulant interdire dans la rue le voile ou la kippa on mélange sciemment les genres. Si, au titre de la Loi de 1905, le port du voile et de la kippa sont interdits dans les services publics au prétexte du respect de la neutralité de l'Etat, celle-ci, fort heureusement ne codifie pas l'habillement sur la voie publique.

Ne confondons pas laïcité et respect de l'ordre public, un voile intégral pouvant dans certains cas voiler un (e) intégriste armé(e). En jouant sur les normes de droit on voudrait, en fusionnant deux interdits sans rapport entre eux, fabriquer un monstre juridique liberticide. Prétendre rendre les individus laïques en leur prohibant d'exhiber dans la rue tout signe religieux, va à l'encontre de la Loi de 1905, qui a rejeté les interdits vestimentaires et qui, par sa volonté de ne pas interférer dans les prescriptions rituelles, tend à soustraire l'État au fait religieux.

Les vrais ennemis de la laïcité, les laïques qui se taisent -ceux que Charb craignait plus que les fondamentalistes- sont légion. Dissimulés derrière la bannière de **la laïcité ouverte** -comme s'il pouvait exister une laïcité de fermeture- ils rêvent de rétablir les privilèges des religions dans l'espace public.

C'est entre autres, la catho-laïcité, en phase œcuménique avec une société pluri-confessionnelle. Sur ce point la République n'a cessé de reculer, lois scolaires, financement des activités culturelles prétendument culturelles, etc, etc.. Le constat a été fait mille fois. Les événements récents montrent que juifs, franc maçons, athées et libres penseurs sont désormais des cibles. La laïcité (non adjectivée), piler du socle républicain, est le garant de la paix sociale, de toutes les libertés. L'heure n'est donc plus aux palinodies mais au combat.

Loïck GOURDON

« Le premier pas vers la philosophie, c'est l'incrédulité. ¹ »

Si Diderot ne peut être qualifié de libre penseur, vu que cette notion n'a vu le jour qu'au milieu du 19^e siècle,



Diderot, par Louis-Michel van Loo, 1767.

il fut très certainement un penseur libre. Penseur libre parce qu'il a su très tôt s'affranchir de tout ce qui empêche de penser librement. Dès son premier écrit, les *Pensées philosophiques*, dûment brûlées place de la Grève en 1746, Diderot s'en prend au Dieu judéo-chrétien ainsi qu'à la religion chrétienne et sa morale austère : « Sur le portrait qu'on me fait de l'Être suprême, sur son penchant à la colère, sur la rigueur de ses vengeances, sur certaines comparaisons qui nous expriment en nombre le rapport de ceux qu'il laisse périr à ceux à qui il daigne tendre la main, l'âme la plus droite serait tentée de souhaiter qu'il n'existât pas.

L'on serait assez tranquille en ce monde, si l'on était assez bien assuré que l'on n'a rien à craindre dans l'autre : la pensée qu'il n'y a point de Dieu n'a jamais effrayé personne, mais bien celle qu'il y en a un tel que celui qu'on me peint. » Diderot critique ici le Dieu terrible de Pascal, se souvenant peut-être de l'objection de Voltaire selon laquelle il ne suffit pas de parier pour Dieu pour être sauvé, attendu que suivant la doctrine janséniste, le salut n'est pas pour tout le monde : « De quel front osez-vous me montrer un bonheur infini, auquel, d'un million d'hommes, à peine un seul a droit d'aspirer ? ² » Voltaire lui aussi croit en un Dieu, mais à un Dieu ordonnateur – ou Grand Architecte – de l'Univers³.

Quand il lit dans les *Pensées philosophiques* qu'une combinaison heureuse d'atomes a pu engendrer l'univers, il note en marge de son exemplaire : « Remuez du sable pendant une éternité, il n'y aura jamais que du sable. Certainement ce sable ne produira pas des perroquets, des hommes, des singes. Tout ouvrage prouve un ouvrier. » La réponse de Diderot ne se fait pas attendre longtemps. En 1749, il publie la *Lettre sur les aveugles* qui le conduit tout droit en prison. Cette fois-ci, il était allé trop loin, et même l'anonymat ne le protège pas.

Le lecteur moderne peut légitimement se demander ce qui a suscité le courroux des autorités à l'encontre de la *Lettre sur les aveugles*.

D'une lecture plutôt ardue, elle traite de questions fort difficiles qui supposent une familiarité certaine avec les débats philosophiques de l'époque. Si son auteur fut mis en prison pendant cent deux jours (et il y serait probablement encore si les éditeurs de l'*Encyclopédie* ne l'en avaient pas fait sortir), c'est à cause d'un passage de quelques pages seulement dans lequel Diderot a imaginé un dialogue entre un aveugle mourant, le mathématicien anglais Saunderson, et un pasteur protestant.

Saunderson commence par démolir la célèbre preuve physico-théologique de l'existence de Dieu selon laquelle l'ordre et la perfection de notre monde démontrent la nécessité de l'existence d'un être intelligent. L'erreur consiste précisément à supposer un ordre admirable là où il n'y en a pas : « Eh, monsieur ! lui disait le philosophe aveugle, laissez là tout ce beau spectacle qui n'a jamais été fait pour moi ! J'ai été condamné à passer ma vie dans les ténèbres ; et vous me citez des prodiges que je n'entends point, et qui ne prouvent que pour vous et que pour ceux qui voient comme vous. Si vous voulez que je croie en Dieu, il faut que vous me le fassiez toucher. — Monsieur, reprit habilement le ministre, portez les mains sur vous-même, et vous rencontrerez la divinité dans le mécanisme admirable de vos organes. » *Coeli enarrant gloriam Dei* : le spectacle, l'ordre de la nature témoigne d'un architecte divin.

Saunderson propose alors au pasteur Holmes de se faire aveugle comme lui : consentez, lui dit-il, à fermer les yeux, rendez-vous aveugle aux merveilles qui vous en imposent. Essayez maintenant de remonter en arrière, aux premiers instants de l'univers, sur lequel vous êtes aussi aveugle qu'un vrai aveugle, car vos yeux, qui ne voient que l'image présente et fixe, ne vous sont plus d'aucune ressource.

Rêvons un peu. Ne peut-on pas imaginer que, « si nous remontions à la naissance des choses et des temps, et que nous sentissions la matière se mouvoir et le chaos se débrouiller, nous rencontrerions une multitude d'être informes, pour quelques êtres bien organisés » ?

En déroulant le film de l'évolution, Saunderson montre comment notre monde apparemment ordonné a pu émerger lentement du chaos. Parmi tous les êtres vivants surgis des agitations irrégulières de la matière en mouvement, l'homme a fait son apparition, et il ne doit sa survie qu'à l'heureuse conformation de ses organes et à un milieu favorable.

1) Phrase rapportée par Madame de Vandeuil, la fille de Diderot, que son père aurait prononcée la veille de sa mort.

2) Voltaire, *Lettres philosophiques*, XXV.

3) On se souvient du fameux distique : « L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer / Que cette horloge existe et n'ait pas d'horloger. » (*Les Cabales*, 1773).

« *Le premier pas vers la philosophie ...* » (suite)

Car « si le premier homme eût eu le larynx fermé, eût manqué d'aliments convenables, eût péché par les parties de la génération, n'eût point rencontré sa compagne, ou se fût répandu dans une autre espèce, que devenait le genre humain ? » L'homme, le couronnement de la création, l'image de Dieu, « eût été enveloppé dans la dépuración générale de l'univers, [...] dissous et dispersé entre les molécules de la matière » !

En quelques mots, Saunderson a ruiné l'argument déiste du spectacle de la nature. Rejetant l'ancienne conception statique de l'univers inspiré de la Genèse, il esquisse l'évolution biochimique d'une matière primitive vers des organismes complexes dotés d'une stabilité provisoire, vision hardie que la biologie moderne a confirmée deux siècles plus tard.

En quittant la prison, Diderot promet solennellement « de ne rien faire à l'avenir qui puisse être contraire en la moindre chose à la religion et aux bonnes mœurs ». Cette promesse, Diderot l'a tenue jusqu'à la fin de sa vie : la quasi-totalité de son œuvre écrite après 1749 restera inconnue en France jusqu'à la Révolution et même au-delà. C'est notamment le cas de *l'Addition aux Pensées philosophiques* (1762) dans laquelle Diderot réitère de manière bien plus mordante qu'en 1746 tous les griefs à l'encontre du christianisme.

En soixante-douze très courts et très cinglants aphorismes, tout y passe : la critique de la soumission de la raison à la foi (« Si la raison est un don du Ciel, et qu'on en puisse dire autant de la foi, le Ciel nous a fait deux présents incompatibles et contradictoires »), le rejet des miracles (« Prouver l'évangile par un miracle, c'est prouver une absurdité par une chose contre nature »), l'irrationalité des dogmes (« Il y a longtemps qu'on a demandé aux théologiens d'accorder le dogme des peines éternelles avec la miséricorde infinie, et ils en sont encore là »), la méchanceté du Dieu judéo-chrétien (« Il n'y a point de bon père qui voulût ressembler à notre père céleste »), l'absurdité du dogme de la Trinité (« Il est dit qu'il se retira sur le mont des Oliviers, et qu'il pria. Et qui pria-t-il ? Il se pria lui-même ? »), du péché originel (« Le Dieu des chrétiens est un père qui fait grand cas de ses pommes, et fort

peu de ses enfants ») et de la rédemption, réservée aux seuls chrétiens (« S'il y a cent mille damnés pour un sauvé, le diable a toujours l'avantage sans avoir abandonné son fils à la mort »). Une mention spéciale doit être décernée à ce coup de patte bien senti destiné aux jansénistes : « S'il faut encore une grâce pour bien faire, à quoi a servi la mort de Jésus-Christ ? », ainsi qu'à cette cruelle parabole : « Égaré dans une forêt immense pendant la nuit, je n'ai qu'une petite lumière pour me conduire. Survient un inconnu qui me dit : 'Mon ami, souffle ta bougie pour mieux trouver ton chemin. Cet inconnu est un théologien ».

L'aphorisme le plus long est placé à la fin. Après s'être attaqué au dogme chrétien, Diderot s'en prend à sa morale : « pour un catholique père de famille, convaincu qu'il faut pratiquer à la lettre les maximes de l'Évangile sous peine de ce qu'on appelle l'enfer ; attendu l'extrême difficulté d'atteindre à ce degré de perfection que l'Évangile exige, et que la faiblesse humaine ne comporte point, je ne vois d'autre parti que de prendre son enfant par un pied, et de l'échapper contre la terre, ou de l'étouffer immédiatement après le baptême.

Par cette action il le sauve du péril de la damnation, et lui assure une félicité éternelle ; et je soutiens que cette action, loin d'être criminelle, doit passer pour infiniment louable, puisqu'elle est fondée sur le motif de l'amour paternel, qui exige que tout bon père fasse pour ses enfants tout le bien possible. »

Voilà l'essence de la morale chrétienne au 18^e siècle : la vie terrestre n'a pas de valeur, elle est dangereuse pour le salut car la tentation est partout. L'homme est « programmé » pour pécher, tout le porte à enfreindre la loi d'un Dieu jaloux, vengeur, misogyne, tyrannique et intolérant.

En 1769, Diderot écrit sa somme philosophique, *Le Rêve de d'Alembert*, qui prolonge tout en les corroborant par les dernières découvertes scientifiques les intuitions de la *Lettre sur les aveugles*. La première partie de cette trilogie, la *Suite d'un entretien entre M. d'Alembert et M. Diderot*, commence *in medias res*. Les premiers mots de d'Alembert résument un débat qui précède et que le lecteur n'a pas sous les yeux : « J'avoue qu'un être qui existe quelque part et qui ne correspond à aucun point



Portrait par Dimitri Grigorevitch Levitsky

« *Le premier pas vers la philosophie ...* » (suite)

de l'espace ; un être qui est inétendu et qui occupe de l'étendue ; qui est tout entier sous chaque partie de cette étendue ; qui diffère essentiellement de la matière et qui lui est uni ; qui la suit et qui la meut sans se mouvoir ; qui agit sur elle et qui en subit toutes les vicissitudes ; un être dont je n'ai pas la moindre idée, un être d'une nature aussi contradictoire est difficile à admettre. » Le concept d'âme spirituelle, principe de vie (l'âme est ce qui anime) et siège de la pensée, pose un certain nombre de difficultés au philosophe, mais sa négation, poursuit-il, conduit à des « obscurités ».

Face au scepticisme de son interlocuteur qui préconise la suspension de jugement, Diderot va essayer de montrer en quoi la supposition de l'existence de l'âme – et de Dieu, cela va de soi – engendre en réalité « une multitude infinie de difficultés et n'en résout aucune ». Il s'agit donc d'une alternative entre deux hypothèses : dans ce cas, affirme Diderot, on doit préférer celle qui présente le moins de difficultés, qui est la plus simple, et qui explique le plus de choses.

Diderot nous invite à croire que la vie et la pensée pourraient s'expliquer de façon naturelle, sans recours à une âme immatérielle. La religion a introduit une différence essentielle entre l'homme et l'animal et explique que la vie est un don de Dieu. Diderot récuse le spiritualisme : l'homme et l'animal ont la même origine, il n'existe qu'une seule substance, la matière sensible. La preuve ? Elle est quotidiennement devant nos yeux : « Voyez-vous cet œuf ? C'est avec cela qu'on renverse toutes les écoles de théologie et tous les temples de la terre. Qu'est-ce que cet œuf ? une masse insensible avant que le germe y soit introduit ; et après que le germe y est introduit, qu'est-ce encore ? une masse insensible, car ce germe n'est lui-même qu'un fluide inerte et grossier. Comment cette masse passera-t-elle à une autre organisation, à la sensibilité, à la vie ? par la chaleur. » Fécondée, la matière inerte acquiert vie et sensibilité sous l'action de la chaleur et, à partir de là, « de la mémoire, de la conscience, des passions, de la pensée ».

Si l'homme est pourvu d'une organisation supérieure à celle de l'animal, la différence entrelui et la bête est seulement de degré, non essentielle : « Il n'y a plus qu'une substance dans l'univers, dans l'homme, dans l'animal. » La différence essentielle entre l'homme et l'animal, ce n'est pas son âme spirituelle et immatérielle, c'est sa faculté d'autodétermination.

L'homme n'est pas une machine comme l'instrument sur lequel un musicien exécute une mélodie, il est l'instrument et le musicien en même temps, une sorte de « clavecin sensible » capable de s'auto-organiser dans l'espace et dans le temps.



Le rejet d'une substance spirituelle appelée âme, destinée à survivre après la mort au paradis ou en enfer, va à l'encontre des conceptions morales de l'Église.

En 1775, Diderot publie de façon confidentielle un *Entretien d'un philosophe avec la maréchale de **** qui est tout entier consacré au rapport entre la religion et la morale. Selon la pieuse maréchale, il est impossible d'être vertueux sans la croyance en un Dieu rémunérateur et vengeur.

Son interlocuteur cherche à lui prouver que la religion n'est pas un motif de faire le bien, ni l'incrédulité un motif de faire le mal. Pour prouver à son interlocuteur qu'il faut un intérêt puissant pour se conduire comme il faut, la maréchale allègue naïvement son propre exemple : « Si je n'avais rien à espérer ni à craindre, quand je n'y serai plus, il y a bien de petites douceurs dont je ne me priverais pas, à présent que j'y suis. »

L'athée, qui n'attend ni peines ni récompenses après sa mort, n'a aucune raison de se priver ici-bas selon elle, car « quel motif peut avoir un incrédule d'être bon, s'il n'est pas fou ? » Cette part d'intérêt dans la croyance de la maréchale, bref le caractère opportuniste de la religion, n'est pas une invention de Diderot.

La foi est un investissement rentable, expliquait en substance le Père Rapin, justifiant quelques privations : « Dès qu'un moyen me paraîtra, en mon particulier, propre pour *gagner le Ciel*, [...] je m'en servirai au dépens de mon plaisir, de ma réputation, de ma paix, et de mes autres intérêts temporels ». L'amour de Dieu, expliquait le Père Louis-François d'Argentan, « est une usure où l'on gagne infiniment ». Pourquoi ? parce qu'un seul acte d'amour suffit pour faire pardonner tous les péchés : « Que je sois coupable d'un million des plus abominables [péchés] ; si j'offre à Dieu un seul acte de son amour, il me remet toute la somme immense de mes dettes.

N'est-ce point là une usure qui m'apporte un gain admi

4) R. Rapin, *L'Importance du salut*, dans *Œuvres diverses*, La Haye, Gosse, 1725, t. III, p. 313.

« Le premier pas vers la philosophie ... » (suite)

-rable ? ⁵» *Do ut des*, disaient les Romains : je donne afin que tu me donnes. « On peut faire l'usure avec Dieu tant qu'on veut », précise la maréchale ; « notre mise sera toujours bien mesquine en comparaison de la rentrée que nous attendons ».

Au grand scandale de la maréchale, son interlocuteur athée estime que la religion n'est pas un motif suffisant pour faire le bien, voire qu'elle est intrinsèquement mauvaise. Premièrement, parce qu'elle est source d'intolérance et de haine : « Songez qu'elle a créé et qu'elle perpétue la plus violente antipathie entre les nations. Il n'y a pas un musulman qui n'imaginât faire une action agréable à Dieu et à son Prophète, en exterminant tous les chrétiens, qui, de leur côté, ne sont guère plus tolérants. Songez qu'elle a créé et qu'elle perpétue dans une même contrée, des divisions qui se sont rarement éteintes sans effusion de sang. Notre histoire ne nous en offre que de trop récents et de trop funestes exemples. Songez qu'elle a créé et qu'elle perpétue dans la société entre les citoyens, et dans les familles entre les proches, les haines les plus fortes et les plus constantes.



Monument Diderot par Jean Guautherin – Paris 6°

Le Christ a dit qu'il était venu pour séparer l'époux de la femme, la mère de ses enfants, le frère de sa sœur, l'ami de l'ami, et sa prédiction ne s'est que trop fidèlement accomplie. »

Deuxièmement, parce qu'une morale religieuse trop restrictive, inventée par des « hommes mélancoliques qui l'ont calquée sur leur caractère », ne peut durablement s'imposer contre la nature humaine... ou la mode du moment. La maréchale est pieuse mais elle n'est pas dévote, pas plus que la belle voisine de son interlocuteur qui persiste à s'habiller selon l'usage, quitte à commettre un péché grave en exposant son prochain à la tentation :

« Je lui dis : N'est-il pas écrit dans l'Évangile que celui qui a convoité la femme de son prochain a commis l'adultère dans son cœur ? — Elle vous répondit que oui. — Je lui dis : Et l'adultère commis dans le cœur ne damne-t-il pas aussi sûrement qu'un adultère mieux conditionné ? — Elle vous répondit encore que oui ? — Je lui dis : Et si l'homme est damné pour l'adultère qu'il a commis dans le cœur, quel sera le sort de la femme qui invite tous ceux qui l'approchent à commettre ce crime ? [...] Elle me répondit que c'était une chose d'usage, comme si rien n'était plus d'usage que de s'appeler chrétien et de ne l'être pas ».

La tentation est trop proche, insinue Diderot, tandis que l'enfer est trop loin : pour diminuer les crimes, il vaut mieux punir et récompenser ici et maintenant.

Confondue mais non persuadée, la maréchale fait valoir l'espoir consolant d'une vie après la mort : Diderot lui réplique que le concept d'âme spirituelle et immortelle est aussi inconcevable que l'idée d'un Dieu esprit créateur de la matière.

L'argument est un peu court, mais l'important n'est pas là.

À l'objection de son interlocutrice qu'il pourrait se tromper et aller tout droit en enfer après la mort, il répond par la parabole du Mexicain qui avait douté de l'existence d'une contrée au-delà des mers : « Puis-je croire contre le témoignage de mes sens une vieille fable dont on ignore la date, que chacun arrange à sa manière, et qui n'est qu'un tissu de circonstances absurdes sur lesquelles ils se mangent le cœur et s'arrachent le blanc des yeux ? » Lorsqu'il y aborde après un long

voyage, il est accueilli par un vieillard vénérable : « Il lui demanda où il était et à qui il avait l'honneur de parler. 'Je suis le souverain de la contrée', lui répondit le vieillard. À l'instant le jeune homme se prosterner. 'Relevez-vous, lui dit le vieillard. Vous avez nié mon existence ? — Il est vrai. — Et celle de mon empire ? — Il est vrai. — Je vous le pardonne, parce que je suis celui qui voit le fond des cœurs et que j'ai lu au fond du vôtre que vous étiez de bonne foi ; mais le reste de vos pensées et de vos actions n'est pas également innocent. Alors le vieillard, qui le tenait par l'oreille, lui rappelait toutes les erreurs de sa vie, et à chaque article le jeune Mexicain s'inclinait, se frappait la poitrine et demandait pardon... Là, madame la maréchale, mettez-vous pour un moment à la place du vieillard et dites-moi ce que vous auriez fait. Auriez-vous pris ce jeune insensé par les cheveux, et vous seriez-vous complu à le traîner à toute éternité sur le rivage ? »

Si Dieu existe, affirme Diderot, il ne lui tiendra pas rigueur de son incroyance puisqu'il était de bonne foi.

Beau joueur, le philosophe avoue avant de quitter son interlocutrice qu'il se soumettra aux cérémonies

5) L.-F. d'Argentan, *Conférences théologiques et spirituelles sur les grandeurs de Dieu*, Avignon, 1750 [1674], p. 494.

« Le premier pas vers la philosophie, c'est l'incrédulité ...» (fin)

de l'Église sur son lit de mort – la double morale de l'athée fait écho à la double morale de la société qui se dit chrétienne sans l'être réellement. La maréchale aura le dernier mot, mais elle ne considérera plus les athées comme des hommes de sac et de corde. De toute façon, Diderot ne tenait pas à la convertir à ses vues ni à plaider en public la cause des athées. Tant que les hommes restent « ignorants et peureux » comme il dit, la religion, estime Diderot, est un mal nécessaire. Il est permis de contredire le grand homme...

Gerhardt STENGER
Université de Nantes



Statue de Denis Diderot à Langres, sa ville natale.

ROGER HANIN EST MORT



**PROCÈS DU CARLTON DE LILLE
DSK NIE TOUT**



DAECH SE PAYE LES MUSÉES



Information - ADMD

L'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité 44, sous la plume de Madeleine DENIS, déléguée départementale de l'ADMD invite à une grande réunion publique

le samedi 28 mars 2015 à Nantes de 15 h à 17 h

Salle de Conférence de la Manu (2^{ème} étage)

10 bis Bd de Stalingrad (tram N° 1 arrêt manufacture)

« Nous aurons le plaisir d'accueillir le Docteur Frédéric Chaussoy, auteur du livre « je ne suis pas un assassin » (2004).

Il nous exposera le drame humain qu'il a partagé quand, en septembre 2003, il a libéré -en débranchant la respiration artificielle- Vincent (Humbert), 23 ans, paralysé depuis 3 ans, aveugle, ne pouvant s'exprimer que par mouvements du pouce droit et qui ne voulait plus vivre « comme ça ».

Ce médecin-réanimateur -comme la maman du jeune homme- ont subi les assauts de la justice se prévalant d'une loi des hommes qui n'avait rien d'une loi des cœurs.

Depuis, le Docteur Chaussoy se bat aux côtés de ses collègues qui agissent par respect, compassion et humanité. Il attend comme nous tous, une loi de liberté autorisant chacun à choisir sa mort quand la maladie ou le handicap rendent l'existence invivable.... »

La Libre Pensée a été invitée à intervenir *ès qualité* dans ce débat



**NOTRE SITE
EST EN RECONSTRUCTION**

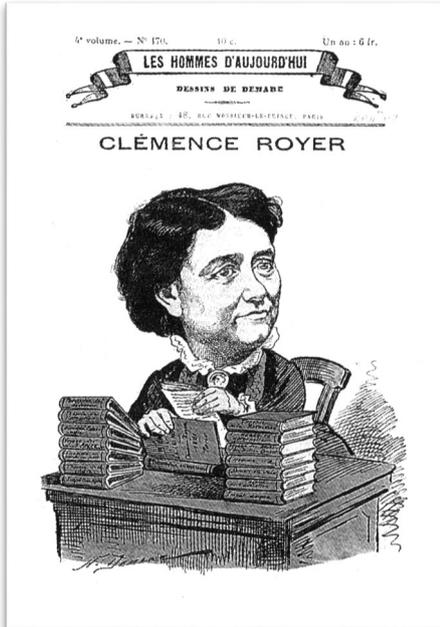
Le nouveau site sera ouvert à tous
à partir du 15 mars à l'adresse suivante :

<http://lp44.fr>

Disponible aussi sur tablette et téléphone

Le groupe Clémence-Royer de la Libre Pensée de Saint-Herblain.

8 années d'existence, 15 membres, le groupe herblinois de la Libre Pensée s'inscrit dans la durée... et se structure.



Les réunions mensuelles, chaque deuxième mercredi à la salle des Noëllès-Tesseries (4, rue Louis Aragon, Saint-Herblain) sont notamment l'occasion d'échanges sur des sujets ayant trait à l'organisation du groupe lui-même (un point « trésorerie » est systématiquement à l'ordre du jour); au programme également l'actualité internationale et nationale.

La réunion de février a pris le temps d'évoquer la situation de « *l'après Charlie* », chacun(e) ayant pu exprimer son ressenti et livrer son analyse à propos des événements sanglants de janvier, leur traitement médiatique ainsi que les velléités sécuritaires du gouvernement Valls, Premier Ministre en tête, prompt à récupérer politiquement la situation.

Au menu de la discussion également, le Congrès Fédéral de janvier dernier à la maison des Syndicats de Nantes et le banquet qui s'en suivit, où les membres du groupe présents au Congrès ont pu faire part du succès remporté par l'édition 2015: satisfaction quant au nombre des convives (plus d'une cinquantaine), ambiance fraternelle, présence des camarades Michel Godicheau de la CAN, trésorier national et Jean Regourd, de la Fédération de la Libre Pensée de Vendée, très exposé, voire menacé suite à l'action en justice menée auprès du Tribunal Administratif de Nantes qui aura pour effet le retrait de la crèche religieuse du hall du Conseil Général vendéen.

C'est maintenant l'avenir de l'activité du groupe Clémence-Royer qui nourrit la discussion.

A ce titre est validé la tenue d'une soirée ouverte au public le 11 mars prochain à 19h30. Et c'est Jean-Jacques Petit, membre du groupe herblinois et enseignant d'histoire-géographie à la retraite, qui proposera une conférence-débat intitulée « *La transition énergétique : des choix rationnels?* ».

Outre cette rencontre, un autre rendez-vous « ouvert » est prévu pour le 13 mai sur le thème « *GPA et PMA, de nouvelles libertés à conquérir?* », proposant ainsi un peu à l'avance quelques éléments de réponse à la question à l'étude qui sera examinée au Congrès National l'été prochain à Creil (93).

Ajoutons pour finir, qu'une discussion interne, sur la base d'un exposé ayant trait à la théorie de l'évolution proposé à deux voix par Christian Lambert et Pascal Massiot, sera au menu de la réunion du 13 mai.

Ainsi, le groupe herblinois de la Libre Pensée s'inscrit dans la durée, se structure...et travaille.



Pascal MASSIOT

Rhode Island : le premier état laïque ?

Explorés depuis le XV^{ème} siècle, les îles et le territoire de Rhode Island (île Rouge) ne sont devenus une véritable colonie qu'en 1644.

Ses fondateurs sont des colons fuyant les persécutions religieuses qui avaient cours dans bien des territoires, car très souvent dès qu'une « église » était majoritaire dans la population, les minoritaires et les nouveaux immigrants n'avaient plus qu'à bien se tenir.

Ils fuyaient en particulier le territoire voisin, celui de la « Colonie de la baie de Massachusetts » qui se rendra célèbre en 1692 avec le terrifiant épisode des « Sorcières de Salem ». Ces événements violents ont tellement marqué les mémoires en Amérique du Nord - comme, dans un autre registre, la St Barthélémy en France - qu'ils serviront de référence pour imposer la laïcité de l'Etat dans la Constitution des futurs Etats-Unis.



Arrestation d'une

Pour les fondateurs de la « Colonie de Rhode Island et des plantations de Providence », il s'agit de se mettre à l'abri en instaurant une « complète liberté de religion ». Mais nos colons sont logiques : pour une liberté complète de religion - ce qui inclut le droit de quitter une église ou de ne pas avoir d'appartenance - il faut quelque chose de supérieur, **la liberté absolue de conscience**.

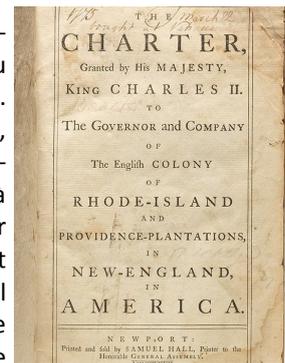
La colonie prend des lois abolissant les procès des sorcières, l'emprisonnement pour dettes, la plupart des motifs de peine de mort et le 18 mars 1652, décision hautement significative en Nouvelle Angleterre, elle abolit l'esclavage aussi bien des blancs que des noirs.

1640-1660 : Nous sommes en pleine révolution anglaise et c'est le « **Long Parliament** » révolutionnaire qui accorde sa première Charte à la colonie en 1644. Après la chute du gouvernement révolutionnaire en Angleterre et le retour de la réaction monarchique - et catholique - avec Charles II, il fallut obtenir une nouvelle Charte royale, pour garantir le statut particulier de la colonie. Clin d'œil de l'histoire : c'est la promesse d'une « **liberté complète de religion** » qui a aguiché le nouveau roi en lui faisant miroiter la possibilité de réimplanter le catholicisme en Nouvelle Angleterre !

Pour les colons cela signifiait : un gouverneur élu, une législature, bref un Etat de droit.

Les fondateurs remarquables de cet Etat de droit, arrivés dans les années 1635-1640, ont pour nom : Roger Williams, Anne Hutchinson et son mari William Coddington, John Clarke et quelques autres.

Arrêtons-nous quelques instants sur la pensée et l'action du plus célèbre d'entre eux : R. Williams. Né à Londres en 1603, il devient théologien « *professionnel* » après des études à Cambridge; il s'embarque pour l'Amérique en 1630 et s'établit d'abord au Massachusetts. Il veut fonder une église baptiste et faire prévaloir l'idée d'une « *neutralité de l'Etat* » en matière religieuse.



Il se heurte à une opposition très violente des pasteurs puritains et des autorités qui le font bannir. Il part donc et fonde la future ville de Providence, en même temps que la première église baptiste d'Amérique. Apôtre lui aussi d'une « **nouvelle Jérusalem** », il se distingue néanmoins de beaucoup de ses concurrents par la qualité de sa pensée philosophique et politique et par son sens pratique.

Précurseur de John Locke, il distingue en effet nettement les « *affaires civiles* » qui relèvent du gouvernement et les « *affaires religieuses* » qui relèvent de la liberté de conscience. Il démontre que la volonté d'unifier politiquement une population en lui imposant une unité religieuse ne peut conduire qu'à multiplier les crimes et l'instabilité.

Il préconise un « **mur de séparation** » - c'est lui qui emploie le premier cette expression, chère à Thomas Jefferson - entre l'Etat et la religion. L'Etat doit être neutre. Il dénonce dans les « *actes de tolérance* » une limitation de la liberté aux seules églises qui sont « *tolérées* ». Il réclame une entière liberté de religion, non seulement pour toutes les églises protestantes, mais aussi pour les catholiques, les juifs et les musulmans.

Il utilise une image très forte : les immigrants qui montent dans le bateau ont tous des origines et des appartenances diverses. Cela ne regarde pas le capitaine du vaisseau qui les accueille à son bord. Il ne s'occupera pas plus des objectifs et des destinations de ses passagers une fois arrivés à destination. Mais à bord, c'est lui qui fera la loi, dans l'intérêt de tous. Ce sera lui le gouvernement, pendant toute la traversée. Rien avant, rien après.

Le Rhode Island sera la première colonie à se déclarer indépendante de la Couronne (ami 1776, un mois avant la Virginie). Elle sera la dernière à ratifier la Constitution : seulement après l'adoption des 10 premiers amendements, rédigés pour l'essentiel par Jefferson.

En particulier, le premier amendement, celui qui établit la séparation de la République des Etats-Unis et des églises et instaure une pleine liberté de conscience et d'expression.

Gérard PLANTIVEAU



La Libre Pensée en direct sur Radio Jet-FM 91.2

Chaque mois depuis janvier 2009

Nos émissions sur Jet FM

Podcasts : <http://www.jetfm.asso.fr/site/-le-Point-de-vue-de-la-Libre-Pensee-.html>

Dernière émission enregistrée le 13 février 2015

Avec Michel Godicheau, membre du conseil de l'Association Internationale de la Libre Pensée et de la CAN (trésorier) de la Fédération Nationale de la LP ...

Plusieurs émissions disponibles également sur le site de la fédération nationale :

www.fnlp.fr



Abonnements aux publications nationales

- Vous pouvez évidemment envoyer votre chèque directement au siège parisien
- Vous pouvez aussi envoyer au siège de la FD LP 44 qui transmettra

La Raison 25 €

L'Idée Libre ... 18 € (abonnement) ou au numéro : 6 €

Autres publications (précisez) :

.....



Abonnements à "La Libre Pensée Nantaise"

Abonnement : 1 an (6 numéros) : 16 € - Soutien : 20 € -

Envoyer bulletin et chèque à l'ordre de " Libre Pensée Nantaise " à l'adresse :

La Libre Pensée Nantaise - Françoise BLANDY - CCP 4763.07-J Nantes
Manufacture des Tabacs - 4 Place de la Manu . 44000 Nantes

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Envoi électronique (format PDF) : OUI NON

Adresse mail :